

Migrants: le hold-up de la Libye sur les sauvetages en mer

PAR MATHILDE MATHIEU
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 11 OCTOBRE 2018

Cet été, en Méditerranée, la Libye a créé en toute discréction sa propre « zone de recherche et de secours », où ses garde-côtes sont devenus responsables de la coordination de tous les sauvetages, au grand dam de l'*Aquarius* et des ONG. Enquête sur une décision soutenue par l'Union européenne qui jette toujours plus de confusion en mer.

Vu de loin, c'est un « détail ». Un simple ajout sur une carte maritime. Cet été, la Libye a tracé une ligne en travers de la Méditerranée, à 200 kilomètres environ au nord de Tripoli. En dessous, désormais, c'est sa zone SAR (dans le jargon), sa « zone de recherche et de secours ». Traduction ? À l'intérieur de ce gigantesque secteur, les garde-côtes libyens sont devenus responsables de l'organisation et de la coordination des secours – en lieu et place des Italiens.

Pour les navires humanitaires, la création de cette « SAR » libyenne, opérée en toute discréction, est tout sauf un « détail ». Il n'est pas un sauveteur de l'*Aquarius*, pas un soutier du *Mare Jonio* ni de l'*Astral* (partis relayer sur place le bateau de SOS Méditerranée) qui ne l'ait découvert avec stupeur. Car non seulement les garde-côtes libyens jettent leurs « rescapés » en détention dès qu'ils touchent la terre ferme, mais certaines de leurs unités sont soupçonnées de complicité avec des trafiquants et leurs violences sont régulièrement dénoncées.

Pour les migrants qui s'élancent en rafiot de Sabratha ou Zaouïa, ce « détail » est surtout une trahison supplémentaire : l'Union européenne a budgété plus de 8 millions d'euros en 2017 pour aider Tripoli à créer cette zone « SAR » bien à elle. Alors que les vingt-huit ministres de l'intérieur doivent discuter vendredi 12 octobre du renforcement des frontières de

l'UE, Mediapart a enquêté sur ces trois petites lettres qui mettent les humanitaires en colère et jettent la confusion en mer.



En marron, les eaux territoriales libyennes. Les rayures bleues représentent la « zone de recherche et secours » déclarée cet été par la Libye auprès de l'Organisation maritime internationale. © Capture The Times

Pour comprendre, il faut d'abord savoir que la Libye, comme n'importe quel État côtier, est souveraine dans ses « eaux territoriales ». Sur cette bande de 19 kilomètres, les garde-côtes de Tripoli ont toujours joué à domicile et jamais l'*Aquarius* n'y aventurerait sa quille. Mais au-delà, la Méditerranée se complique, elle se découpe en zones SAR : celle de l'Italie ici, celle de la Grèce là-bas, celles de Malte ou encore de l'Égypte, toutes déclarées auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI), chacune associée à un « centre de coordination des secours » national (ou MRCC), qui reçoit l'ensemble des signaux de détresse émis dans sa zone, de même que les appels des navires humanitaires qui repèrent des migrants aux jumelles.

Selon les conventions internationales, chaque MRCC, celui de Rome par exemple, a ensuite la responsabilité d'organiser les secours dans son secteur, de solliciter les navires les mieux placés (tankers et militaires compris), de dépêcher ses propres garde-côtes si nécessaire.

Jusqu'ici, au large de ses eaux territoriales, la Libye n'avait pas déclaré de zone SAR, faute d'une flotte suffisante et surtout d'un « centre de coordination » en état de marche, capable de communiquer avec la haute mer par exemple. Pour éviter un « triangle des Bermudes » des secours, les Italiens s'y étaient donc collés ces dernières années, élargissant de fait – sinon en droit – leur champ d'activité. Puis le 28 juin dernier, sans prévenir, Tripoli a déclaré sa zone

« SAR » et son « centre de coordination » auprès de l'OMI, officialisés du jour au lendemain. Les Italiens ont passé la main. Changement de régime.

Depuis, dans l'esprit des Libyens, « *aucun navire étranger n'a le droit d'accéder [à leur SAR] sauf demande expresse [de leur part]* ». C'est ainsi, en tout cas, que le commandant de la base navale de Tripoli, Abdelhakim Bouhaliya, interprétabit les choses en 2017 – quand les autorités avaient esquissé une première SAR avant de se rétracter. Dans leur viseur : « *les ONG qui prétendent vouloir sauver les migrants clandestins et mener des actions humanitaires* », selon les mots sans fard du général Ayoub Kacem, l'un des porte-parole de la marine à l'époque. Un an plus tard, la SAR est bel et bien là. Et il devient urgent que les garde-côtes ouvrent un manuel de droit.

Car en principe, « *la navigation dans leur SAR reste libre* », décrypte Kiara Neri, spécialiste de droit maritime et maîtresse de conférences à l'université Jean-Moulin-Lyon-III. « *Ils n'ont absolument pas le pouvoir d'interdire leur SAR aux navires humanitaires, ce n'est pas devenu leur chasse gardée* ». Dans les faits, pourtant, « *ils font comme s'ils étaient souverains, s'indigne Nicola Stalla, coordinateur des sauvetages sur l'Aquarius. Ils étaient déjà agressifs avant, mais ils se comportent de plus en plus comme s'ils étaient dans leurs eaux territoriales. Ils ordonnent aux ONG de s'éloigner, ils menacent, par le passé ils ont déjà ouvert le feu plusieurs fois* ».

Concrètement, depuis cet été, « *ce n'est plus Rome mais le MRCC de Tripoli qui reçoit les signaux d'alerte et désigne le navire le plus proche pour intervenir* », insiste Kiara Neri. À supposer qu'ils répondent aux appels, déjà. « *Le MRCC de Rome, lui, était efficace, regrette Nicola Stalla. Quand j'appelais, il y avait toujours un officier à qui parler. Là c'est tout le contraire : les garde-côtes libyens ne répondent pas, ou ne parlent pas bien anglais, ou ne répercutent pas les infos à tous les navires présents sur la zone...* » Il y a quelques jours, l'**association Pilotes volontaires**, qui scrute la mer depuis le ciel à bord de son petit *Colibri*, s'est aussi arraché les cheveux. « *On a repéré une embarcation avec une vingtaine de migrants,*

raconte un bénévole. *On a vite appelé Rome, qui nous a renvoyés automatiquement sur Tripoli, qui n'a jamais répondu.* » Ils ont fini par contacter, en direct, un tanker qui croisait à proximité. Du bricolage impensable jusqu'à cet été.



Un bateau de la marine libyenne avec des migrants à bord arrive à Tripoli. © Reuters

À supposer qu'ils réagissent correctement, les Libyens peuvent aussi être tentés d'ignorer les humanitaires, de « privilégier » leurs garde-côtes pour les sauvetages, voire des navires marchands. Car ces derniers acceptent parfois de remettre aux Libyens les migrants qu'ils « repêchent », de les transborder en pleine mer pour s'en débarrasser sans trop se dérouter, sans égard pour le droit international qui impose de débarquer ses rescapés dans un « *port sûr* » où les droits de l'homme sont respectés – ce que la Libye n'est certainement pas, de l'avis même du HCR, l'agence des Nations unies pour les réfugiés. « *Sans ONG pour témoigner, ces personnes sont perdues dans la narration* », dénonce l'Italien Nicola Stalla, d'une formule presque poétique.

Et si les humanitaires repèrent un pneumatique par eux-mêmes, peuvent-ils désormais être interdits de sauvetage ? « *Il y a une subtilité*, répond Kiara Neri. *Dans leur SAR, les Libyens ont compétence pour coordonner les opérations. Donc s'ils approchent d'une embarcation en détresse [en même temps que l'Aquarius par exemple – ndlr], ils peuvent toujours dire : "On s'en occupe." Mais ils n'ont certainement pas le droit de monter à bord, aucun pouvoir de police...* » Dans les faits, la confusion est à son maximum.

Ainsi, le 23 septembre, l'*Aquarius* et les garde-côtes libyens se sont disputés quarante-sept vies en pleine nuit, pendant des heures. Directement alerté par Alarm Phone (une sorte de « central téléphonique » associatif à **disposition des migrants qui tentent la traversée**),

l'*Aquarius* a foncé vers le secteur indiqué tout en contactant le MRCC de Tripoli, conformément à ses obligations. Au début, pas de réponse. Puis un accord de principe. Puis un patrouilleur libyen arrivé sur le tard a voulu stopper le sauvetage entamé (des femmes et des enfants d'abord), pour reprendre l'affaire en mains. « *Quittez la zone !* », ont hurlé les garde-côtes à la radio, selon une journaliste du *Monde à bord*. « *Vous connaissez Tripoli ? Vous voulez venir faire une petite visite ? (...) Vous allez avoir de gros problèmes, on ne veut plus coopérer avec vous parce que vous nous désobéissez.* » Le capitaine a tenu bon, mais l'*Aquarius* a quitté la zone à l'issue de l'opération – sa dernière à ce jour, puisque le Panama l'a privé de pavillon.

« Le comble du cynisme »

« *Si nous trouvons une embarcation en détresse dans la SAR libyenne, nous ferons le sauvetage même si les garde-côtes demandent de ne pas intervenir* », annonce aussi l'équipe de l'*Aita Mari*, un chalutier basque espagnol sur le point de prendre la route de la Méditerranée centrale, à l'initiative de deux ONG (**Salvamento marítimo humanitario et Proem-Aid**) soutenues par le gouvernement régional de centre-droit (qui a déboursé 400 000 euros), ainsi que de petites communes basques et andalouses. « *La loi, c'est celle du port sûr. Peu importe que l'OMI ait dit "Oui" à la Libye* », résume Daniel Rivas Pacheco, porte-parole du projet.



Le chalutier basque « *Aita Mari* », 32 mètres, qui s'apprête à prendre le relais au large des côtes libyennes, avec plus de 150 places à bord. © Maydayterraneo

D'ailleurs, comment une telle zone de « secours » a-t-elle pu être créée ? La Libye, membre de l'OMI (institution des Nations unies) et signataire des conventions internationales sur le secours en mer, a simplement déclaré les coordonnées géographiques de sa zone et de son MRCC. En fait, l'OMI ne

« reconnaît » pas les SAR, elle les enregistre, sans audit préalable. N'a-t-elle pas le pouvoir de rejeter l'initiative d'un pays dénué de « port sûr » ? « *L'OMI n'a pas le droit de décider si tel ou tel pays est un lieu sûr* », nous répondent ses services. Elle peut toujours intervenir en cas de « *coordonnée non valide* » ou d'*« erreur typographique »*. Pour le reste...

Ce processus de déclaration suppose tout de même une coordination préalable avec les pays voisins et des discussions préparatoires (*Mediapart a retrouvé un point d'étape soumis à l'OMI en décembre 2017 par l'Italie, qui évoque le soutien de l'UE*). Rome et l'Europe ont bien encouragé Tripoli à prendre ses « responsabilités ».

Pour s'en convaincre, il faut se plonger dans les détails d'un vaste programme européen de soutien à la Libye datant de 2017, **doté de 46 millions d'euros**, qui vise tout à la fois le renforcement de ses frontières, la lutte contre son immigration illégale et l'amélioration de ses opérations de sauvetage en mer. On y découvre que l'UE a budgété plus de 6 millions d'euros, sur plusieurs années, rien que pour aider Tripoli à créer sa propre SAR et son MRCC « maison » – auxquels s'est ajouté 1,8 million via le Fonds pour la sécurité intérieure de l'Union.

Les activités programmées ne peuvent être plus claires : « *Assister les autorités libyennes pour qu'elles soient en capacité de déclarer une zone SAR* », « *Évaluations techniques pour la conception d'un véritable MRCC* », « *Formation pour le personnel opérationnel du MRCC* », « *Aider les garde-côtes à organiser leur unité SAR* » ou encore « *à développer des procédures SAR standard* », etc.

Jusqu'ici, on avait surtout entendu parler des fonds européens engagés pour former les garde-côtes (au droit international, au droit des réfugiés, etc.) ou de la fourniture d'équipements censés améliorer la qualité et l'efficacité de leurs opérations de « secours » (*voir ici notre précédent article*). Les ONG s'en étaient indignées, moult fois. Mais c'est encore autre chose que d'aider les Libyens à élargir leur périmètre d'action, à endosser la responsabilité des opérations au-delà même de leurs eaux territoriales.

« *L'idée n'est évidemment pas de les mettre en compétition avec les ONG et les autres acteurs, plaide-t-on à la Commission. C'est de lutter contre les trafiquants et de sauver des vies.* » L'UE n'en démord pas.

Les services de la Commission tiennent tout de même à préciser qu'à ce stade, sur les quelque 8 millions d'euros budgétés, seul 1,8 million a effectivement été déboursé pour une « étude de faisabilité » de la SAR libyenne. Rien d'autre n'aurait été mis en place avant que la Libye ne dégaine le 28 juin, plus vite que son ombre, aiguillonnée par l'Italie de Matteo Salvini.

« *Le secours n'est absolument pas la priorité de l'Union européenne*, dénonce Charles Heller, chercheur associé à l'agence Forensic Architecture, collectif basé à l'université londonienne de Goldsmiths qui enquête sur les violations des droits humains, **notamment en Méditerranée**. *Ce que font les garde-côtes libyens, ce sont des interceptions, de pures opérations de contrôle des frontières pour le compte de l'UE.* »

En 2012, rappelle-t-il, la Cour européenne des droits de l'homme avait condamné l'Italie pour ses pratiques de « refoulement direct » de migrants, après qu'un vaisseau de la marine nationale avait récupéré à son bord (soit sur le sol italien juridiquement) des Somaliens et des Érythréens, raccompagnés *illico* à Tripoli sans qu'ils aient pu exercer leur droit fondamental à demander l'asile. La nouvelle politique consiste donc « à opérer des "refoulements indirects", à externaliser auprès des Libyens le contrôle de nos frontières », analyse Charles Heller. « *Après une phase de criminalisation des ONG, après l'aide au rétablissement d'une institution de garde-côtes à peu*

près fonctionnelle, la déclaration d'une SAR libyenne était fondamentale pour donner à ces opérations un vernis humanitaire. Il fallait que les garde-côtes libyens aient tous les attributs : une SAR, un MRCC, etc. C'est la consécration d'un processus. Sachant que ces opérations de "secours" ont pour effet de ramener des gens sur un territoire où leurs droits sont systématiquement violés, c'est le comble du cynisme. »

Sauvé le 21 juin dernier par le *Lifeline*, un exilé du Darfour a confié à **Mediapart** qu'il avait été intercepté trois fois en mer par les garde-côtes libyens, et ramené trois fois dans des centres de détention officiels où les gardiens « *frappent tout le monde, tout le temps, avec des bâtons* ». « *On nettoyait, on lavait le linge, on faisait de la peinture sans être jamais payés* », raconte Abazer, aujourd'hui réfugié en France, évoquant une forme d'*« esclavage »*. Ça, un port sûr ?

« *L'UE fait décidément preuve d'un grand courage, grince Patrick Chaumette, professeur de droit à l'université de Nantes. On laisse les Libyens menacer les ONG, tirer en l'air, confondre leur SAR avec leurs eaux territoriales, dire : "Vous devez nous obéir !" ... On a des politiques qui trouvent des prétextes fallacieux pour poursuivre leur véritable objectif : aider la Libye à empêcher les départs en mer. Comme si le droit ne servait plus à rien. Pour nous, universitaires, c'est terrifiant.* »

D'après des chiffres provisoires compilés par Matteo Villa, chercheur pour un *think tank* italien (l'ISPI), 1 072 migrants se seraient lancés depuis la Libye en septembre, 713 auraient été interceptés, 125 auraient posé le pied en Europe, 234 auraient disparu. Soit un taux de mortalité de plus de 21 %, treize fois plus élevé qu'il y a un an, jamais atteint depuis des années.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.